



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

## COMITE DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

### Compte-rendu de la réunion du 04/10/2018

**Lieu :** Saint Jean de Maurienne – centre Louis Armand salle 1.3.

<b>Présents :</b> Voir feuille de présence jointe	<b>Diffusion :</b> organismes invités
<b>Excusés :</b>	

- Ordre du jour :**
- Bilan environnemental du chantier de Saint-Martin-la-Porte 4 pour 2017 – 1er trimestre 2018
  - Les travaux prévus en 2019 en Maurienne
  - Focus sur les enjeux espèces : avancement de la mise en œuvre des nouvelles mesures compensatoires et information sur la mise en place du Comité scientifique
  - Échanges.

**Annexes :** Diaporama présenté en séance ; feuille de présence.

Le présent document présente les principaux points abordés et les échanges principaux sans prétendre à l'exhaustivité.

Les diaporamas sont présentés par Alain Chabert (TELT), Anne Jouhannaud-Trusson (DDT Savoie, chargée de projet Lyon-Turin), Elena Luchetti (TELT), Xavier Darmendrail (TELT) et Céline Montéro (DREAL- UD des 2 Savoie, chef de projet Lyon Turin).

Après un rappel sur la consistance des travaux de Saint Martin La Porte 4 (SMP4), sur les différents acteurs du projet et sur les sites concernés par cette étape des travaux, il est fait un rappel sur le cadre réglementaire global avec les autorisations obtenues par TELT et la façon dont elles sont mises en œuvre par TELT, le maître d'œuvre et le groupement d'entreprises (diapositives 1 à 10).

## I – Le chantier de SMP4 Bilan environnemental 2017 – 1er trimestre 2018

Se reporter aux diapositives 11 à 38

### 1.1. Présentation des résultats sur le suivi du milieu aquatique

#### 1.1.1. Qualité des eaux de surface (Arc) et des eaux d'exhaure

Se reporter aux diapositives 11 à 17 :

- Dans les eaux de rejets du chantier, une très grande majorité de mesures sont sous les seuils de rejets des arrêtés loi sur l'eau. Des valeurs supérieures aux seuils ont été observées pour la conductivité, les sulfates et l'arsenic, concentrations d'origine naturelle et indépendantes des activités du chantier.
- A contrario, aucune dégradation de l'Arc liée aux activités du chantier à Saint-Martin-la-Porte et La Praz n'a été constatée. Quelques valeurs supérieures aux seuils de qualité dans le milieu récepteur ont été ponctuellement constatés dans l'Arc en 2017 mais indépendants des activités du chantier (s'agissant de sulfates, zinc, cuivre, ammonium et indéno(1,2,3-c,d)pyrène).
- En conclusion sur le fond, pour les paramètres d'origine naturelle qui avait été fixés a priori dans l'arrêté d'autorisation, il est nécessaire d'adapter les seuils d'alerte pour qu'ils conservent leur pertinence

Chantal Millex pose des questions sur la concentration des rejets : pourquoi une valeur réglementaire peut être dépassée dans un rejet ? Anne Jouhannaud-Trusson répond que c'est une valeur d'alerte pour éviter une dégradation des eaux de l'Arc. Elle précise qu'aucun dépassement n'a nécessité de mettre en œuvre une action corrective sur le chantier et aucun n'a généré un déclassement de l'Arc, puisqu'aucun n'a généré de différence notable dans l'Arc entre l'amont et l'aval du rejet.

#### 1.1.2. Suivi qualité et quantité des eaux souterraines

Se reporter aux diapositives 18-20 :

- Les sources sont suivies par TELT (et ses prédécesseurs LTF et Alpetunnel) depuis une vingtaine d'années .
- En 2017-mi 2018, les débits des sources sont inférieurs aux valeurs moyennes et minimales de référence pendant un à plusieurs mois de l'année mais cette baisse s'explique par les conditions météorologiques et une tendance naturelle à la baisse, d'origine extérieure au chantier.

André Colas et les représentants de Vivre et Agir en Maurienne s'interrogent sur les débits de rejets. TELT répond que les estimations des rejets retenues pour dimensionner les pompes et les dispositifs de traitement ont été très larges (10 l/s/km + venues d'eau ponctuelles de plusieurs dizaines à centaines de l/s au niveau de failles géologiques). Il est constaté à SMP4 des débits bien inférieurs à ceux estimés : de l'ordre de 100l/s pour environ 10km de galerie alors que le débit pris en compte pour le dimensionnement des installations de pompage et traitement des eaux était de 500l/s.

Jean Rocton indique qu'à St Michel de Maurienne, un puits s'est asséché à 5 m de profondeur : est-ce que l'on peut faire un lien ? Xavier Darmendrail explique que, quand il y a une venue d'eau, on vérifie la

température et la conductivité de la venue pour voir si elles sont similaires à celles des eaux de surfaces qui sont suivies. Il peut aller vérifier ce qui se passe dans ce puits sous réserve de transmission d'information plus précises.

Annie Colombet parle d'une baisse générale du niveau des sources à cause du climat mais l'hiver a été très enneigé, cela devrait avoir augmenté. Pour elle les 100l/s qui sortent de la Saussaz proviennent de sources captées. Xavier Darmendrail explique qu'il a été vérifié (température, conductivité) que les eaux captées ne viennent pas de la surface.

Le réseau de suivi, concernant aussi l'autre rive de l'Arc, il donne une référence de la tendance générale hors influence du chantier.

Pour Chantal Milliex, l'eau qui est captée même en profondeur est remplacée par des eaux de surface. Xavier Darmendrail répond que l'eau captée est restituée à un niveau un peu différent, directement dans l'Arc au lieu de transiter par sa nappe d'accompagnement.

### 1.1.3. Géomorphologie de l'Arc et suivi hydrologique et hydrobiologique des torrents

Se reporter aux diapositives 21-22 :

- Tendance naturelle à l'incision du lit de l'Arc entre 2015 et 2017. Aucun impact morphologique lié aux plateformes de chantier.
- En conclusion sur le fond, pas de variation anormale hydrométrique, ni d'évolution hydrobiologique pour les torrents de la Grollaz, du Vigny et de la Péroussaz.

**En conclusion sur le suivi « loi sur l'eau », aucune dégradation des milieux liée au chantier n'a été constatée. Un travail est à conduire pour faire évoluer les protocoles pour en augmenter l'efficacité.**

### 1.2. Présentation des résultats sur le suivi des nuisances

Se reporter aux diapositives 23 à 31 :

- Présentation de la surveillance du bruit et des poussières.
- Chantier conforme aux prescriptions réglementaires mais cela n'exclut pas l'existence de nuisances ponctuelles.
- Mise en œuvre de mesures de protection complémentaires et actions correctives suite aux préoccupations / gênes des riverains.

Jean Rocton a constaté sur la RD1006 sous l'usine du Bochet, une couche de poussière quand il fait sec, qui devient boueuse par temps de pluie ou quand l'arroseuse passe. Boue ou poussière sont des nuisances réelles pour le cycliste. Il sait qu'il y a des efforts de faits mais ce n'est pas parfait. Il demande à ce que cela soit amélioré.

### 1.3. Présentation des résultats sur le suivi des espèces protégées

Se reporter aux diapositives 32 à 36 :

- Présentation des actions mises en œuvre avant et pendant les travaux (préservation, valorisation, accompagnement, réduction) et leur contrôle.

André Collas demande qui est l'organisme chargé des suivis. Réponse de TELT :

- Pour les espèces protégées : Biotope ;
- Pour l'eau : Lombardi ;
- Pour le bruit et les poussières : ITGA (poussières), directement sous responsabilité du groupement.

Les bilans sont envoyés aux services de l'État concernés. Les documents sont disponibles sur demande écrite.

Annie Colombet demande si des visites sont réalisées sur les mares de crapauds calamites car elles sont sèches depuis des mois. Biotope répond qu'elles sont sèches l'été mais que l'espèce a pu se reproduire.

André Collas a bien noté que le secteur actuellement prospecté est complexe : les travaux ont-ils apportés des découvertes géologiques ? Xavier Darmendrail répond que les plus grosses avancées géologiques ont été faites au moment des descenderies : les géologues des Universités de Chambéry et Grenoble ont, par exemple, complètement revu la coupe géologique du Perron des Encombres.

À une question qu'André Collas pose sur le risque d'amiante, Xavier Darmendrail répond qu'il n'y a pas de risque côté français. L'amiante est présente seulement dans la nappe des schistes lustrés en Italie. En France on passe 1000 m dessous. Mais on peut trouver ces roches potentiellement amiantifères en surface, par exemple à Villarodin-Bourget.

## **II – Les travaux prévus en 2019 en Maurienne**

Se reporter aux diapositives 40 à 57 :

- Alain Chabert présente les principaux travaux à venir : secteur de Villarodin-Bourget / Modane, Avrieux et bassin Saint-Jeannais.
- Puis présentation des états initiaux réalisés avant travaux.

Jean Rocton a connaissance d'une première phase d'archéologie préventive et souhaite en connaître les suites. Xavier Darmendrail indique attendre les premiers diagnostics pour connaître ces suites : sur le secteur du Moulin, il n'y a pas de suites.

Jean Rocton répond que ce n'était pas le bon endroit pour faire des fouilles et que, par contre autour du puits d'Avrieux, il y a eu des découvertes. Ce secteur est pour lui très sensible : c'était une voie de communication importante par le col de l'Esseillon avant la création de la route des forts.

Xavier Darmendrail explique que ce n'est pas TELT qui décide des lieux où faire des diagnostics. TELT a déposé en même temps les dossiers pour les Resses, Villard-Clément, Avrieux, et les Tierces. Pour Avrieux la DRAC n'a pas prescrit de diagnostic. Pour les Tierces, le diagnostic sera phasé pour accompagner le déboisement lui-même phasé. TELT a proposé d'informer René Chemin (archéologue local) et de lui permettre de prospecter dans le respect des conditions de sécurité. Jean Rocton remercie de cette initiative.

André Collas constate qu'il y a beaucoup d'investigations sur un secteur limité : Ne serait-ce pas le moment de relancer un SAGE sur l'Arc ? Anne Jouhannaud Trusson répond que ce n'est pas l'objet du jour et que cela relève de la responsabilité des élus, l'État étant là pour accompagner.

Concernant la qualité de l'air, Annie Colombet demande si l'on s'est intéressé au Radon (zone 3 en amont de SMP) : est-ce que ce paramètre sera vérifié pour la santé des travailleurs et la qualité de l'air qui va s'échapper du puits d'Avrieux ? Jacques Triclot explique qu'en travaux souterrains, il y a un contrôle systématique du radon avant travaux. La formation traversée par les travaux de SMP4 n'étant pas une formation « à risque », cet élément n'est pas mesuré systématiquement ensuite.

### **III – Focus sur les enjeux espèces : avancement de la mise en œuvre des mesures compensatoires et information sur la mise en place du Comité scientifique**

Se reporter aux diapositives 59-82.

André Collas pose la question du devenir de la mesure pelouses sèches qui n'a pas été citée. Elle n'a pas été citée car elle relève des mesures compensatoires des descenderies.

Chantal Millex demande des explications sur les émissions de CO2 à l'échelle du projet. Elle cite une série de chiffres tirés des publications de la Transalpine, de celles de TELT et ceux de Laurent Brinkorst sur le corridor : ces chiffres semblent présenter des contradictions. Elle demande à ce qu'un nouveau calcul soit fait avec les adaptations du chantier actuel et qu'il lui soit transmis.

Alain Chabert lui répond que la bonne référence est celle de 2012 dans le dossier d'enquête publique des accès français avec un calcul selon la méthode de l'ADEME. Certaines confusions sont liées au mélange de différentes échéances temporelles liées à la mise en œuvre phasée de l'infrastructure Lyon-Turin dans sa globalité (partie transfrontalière – phasage des lignes d'accès françaises et Italiennes).

Chantal Millex n'est pas satisfaite des documents mis dans les boîtes aux lettres avec des données trop anciennes.

Chantal Millex cite l'incident sur un wagon de matières dangereuses à Modane : Va-t-on mettre des matières dangereuses dans le tunnel de 57km ? Monsieur le Sous-préfet répond en faisant le point sur la situation actuelle du tunnel historique. Alain Chabert complète en indiquant que la sécurité d'un tunnel bi-tube est supérieure à celle du tunnel historique mono-tube. De plus, la circulation des matières dangereuses est soumise à autorisation selon une nomenclature : dans ce cadre, de nombreuses matières dangereuses pourront passer sauf celles qui sont interdites.

Chantal Millex demande comment seraient traités la qualité de l'eau et de l'air en cas d'incident. Il lui est répondu que :

- Pour l'eau : des bassins de rétention existent et ils peuvent être fermés ;
- Pour l'air : il revient au commandant des opérations de secours de décider de couper ou pas la ventilation.

Jean Rocton a constaté des chutes d'un jus blanc de la bande transporteuse : Jacques Triclot répond que la bande transporteuse est alimentée uniquement avec des matériaux extraits par le tunnelier. Le jus liquide dont il est question est de la boue de schiste, qui durcit au séchage. Cela rend difficile la gestion de la bande transporteuse et oblige à changer régulièrement les rouleaux.

Jean Rocton explique que des rouleaux restent par terre à proximité du torrent du Saint Bernard ; ils sont parfois retrouvés dans le torrent. Jacques Triclot vérifiera. Des rapports complets sont faits une fois/mois.

Annie Colombet souhaite connaître la quantité de déblais évacués par la bande transporteuse et celle évacuée par camions après reprise depuis la bande transporteuse. Jacques Triclot explique qu'environ 520 000 m<sup>3</sup> de matériaux x 1,3 de foisonnement ont été extraits, dont 10 à 15 % par camion au début (lors du passage de la faille / accident géologique). Les circulations par camions sont actuellement en dessous de 5 %.

### **V – Conclusion**

M. Sautron remercie les participants pour leur attention et les intervenants. Il rappelle que les chantiers sont amenés à se multiplier dans la vallée et qu'une communication régulière et transparente doit se poursuivre dans cette instance. L'État et TELT s'y engagent sous réserve d'une utilisation adéquate des données présentées.

Le Sous-Préfet de Saint Jean-de-Maurienne

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Frédéric Sautron.

## Liste des destinataires, membres du Comité de Management Environnemental











*christophe Dall'osto*

- **membres du groupe de suivi des études environnementales**
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie – Direction de l'environnement et du paysage
  - Madame la Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne
  - Monsieur le Directeur de Tunnel Euralpin Lyon Turin
  - Monsieur le Directeur du conservatoire des espaces naturels de la Savoie
  - Monsieur le Directeur du conservatoire botanique national alpin
  - Monsieur le Directeur du parc national de la Vanoise
  - Monsieur le Directeur de la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc
  - Monsieur le Président du Comité Régional de Protection de la Nature (CRSPN)
  - Monsieur le Directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts (ONF)
  - Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Service Eau hydroélectricité Nature – Pôle Préservation des milieux et des espèces
  - Madame la cheffe de service de l'unité interdépartementale des 2 Savoie de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement et Madame la chargée de projet liaison ferroviaire Lyon-Turin
  - - Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Savoie et Madame la chargée de projet liaison ferroviaire Lyon-Turin
  - Monsieur le Chef de service départemental de la Savoie de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB- Savoie)
  - Monsieur le Chef de service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Savoie (ONCFS)
  
- **associations locales et élus locaux**
  - Madame la Présidente de Vivre et agir en Maurienne
  - Monsieur le Président de la FRAPNA Savoie
  - Monsieur le Président de la LPO de Savoie
  - Messieurs les Maires des communes concernées pas les travaux de la section transfrontalière du Lyon-Turin : St Jean de Maurienne, Villargondran, St Julien Montdenis, St Martin la Porte, St Michel de Maurienne, Orelle, St André, Modane, Villarodin-Bourget, Avrieux, Aussois, Bramans.
  - Messieurs les Maires des communes concernées par les mesures compensatoires : Monsieur le Maire d'Avrieux, Bramans, Villarodin-Bourget, Valmeinier, Modane, St Julien Montdenis, St Jean de Maurienne, Hermillon, St Michel de Maurienne, Le Châtel, Villargondran.
  - Monsieur le président du syndicat de Pays de Maurienne (SPM)
  - Monsieur le président de la communauté de communes Coeur de Maurienne-Arvan
  - Monsieur le président de la communauté de communes Maurienne Galibier
  - Monsieur le président de la communauté de communes Haute Maurienne -Terra Modana
  
- **autres services départementaux ou régionaux**
  - Madame et Mrs les membres de la mission Lyon Turin – Préfecture de la Savoie
  - Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes - Délégation Départementale de la Savoie, service Environnement et Santé (ARS)
  - Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône -Méditerranée
  - Madame la Déléguée régionale Auvergne Rhône Alpes de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB -DR)















REUNION COMITE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL  
JEUDI 4 OCTOBRE 2018

NOM & PRENOM	SOCIETE/SERVICE	TELEPHONE	MEL	SIGNATURE
BONNET Remy	LOMBARDI	07 86 58 40 01	remy.bonnet@lombardi.com	
MARGUENON Gilles	<sup>UTAVIC</sup> VILLARDIN, BARRETT	8 677746576	marguenaub@orange.fr	
DUPRE-Jaglin	Villardin Bourg	0655780992	marguenaub@gmail.com	
BRECEAU Sébastien	Ronc Vernais	06.26.84.73.55	sebastien.breseau@vernaise-panay.fr	
COLLOMBET Anne	Usine d'Aggrégation Vernais	0479565740	normanne@vernaise-panay.fr	
MILLIER Euhéba	"	"	"	
ROCTON Jean	"	06 11 54 88 94	"	
COLLAS André	Fraîche Savoie	04 79 79 96 02-21	acollas@aliceadsl.fr	
FIGNIS ANDRÉ	Service Régions DEE	04 26 73 51 73	andré.fignis@seuvern.fr	
Bernard Barraud	CO73	0499967568	bernard.barraud@barraud.fr	


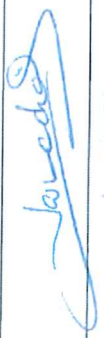



REUNION COMITE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL  
JEUDI 4 OCTOBRE 2018

NOM & PRENOM	SOCIETE/SERVICE	TELEPHONE	MEL	SIGNATURE
LUCHEIT Elena	TELT	06 07 97 98 39	elena-luchet@teltsas.com	
BESANSON Heidi	TELT	06 79 19 21 19	heidi.besancon@teltsas.com	
TAILLANDIER Nicolas	DREAL		nicolas.taillandier@developpement-durable.gouv.fr	
Visi Geoffroy	SPM		geoffroy.visi@mauricie.gouv.fr	
BUFFARD Valérie	90 Fédération des AFP de Saint	06.30.39.54.16	atp.sta@st-julien-martin dmtg.com	
CHATELON Marc	DREAL ALBA	06 84 05 50 70	marc.chatelon@ developpement-durable-gouv.fr	
Bernard Jerome	CCMG	06 87 38 60 84	bernard@ccmg.com	
VERNEY Sophie	Commune de MONTRICHER-ALBANAISE	06 87 36 25 98	Sophie.verney@wanadoo.fr	
GICERANÉ Anne	CCMUV	06 73 05 28 58	agui@ccmuv.fr	
TRICLOT Jacques	L'ys		jacques.triclot@eji.fr	

REUNION COMITE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL  
JEUDI 4 OCTOBRE 2018

NOM & PRENOM	SOCIETE/SERVICE	TELEPHONE	MEL	SIGNATURE
BAVEUX Jérôme	BIOTORE			
CHARPIS Maxime	BIOTOPE	06 09 62 06 15	acharpis@biotop.fr	
BRULFERT Guillaume	ATMO Auvergne-Rhône-Alpes		g.brulfert@atmo-auvergne.fr	
J.P. TARDIEU	President 3 CTA			
Marie TOURNABIE	Marie St Julien JP 3 CMA	06 61 56 60 81	marie.tournabie@3cm.com	
BOCHET Hervé	faire le chatel			
CHARNOZ Pierre Paul	Pierre St Jean VP CG 73			
PELLICIER J. Philippe	PDT/UT Florimienne			
BIGOT Fabien	SOCOTEC		fabien.bigot@socotec.com	
Beckand PERAIN	Secr. Prefecture St Jean Lyon-Tour/DGChantier	06 47 45 22 30	beckand.perrain@service.gouv.fr	

REUNION COMITE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL  
JEUDI 4 OCTOBRE 2018

NOM & PRENOM	SOCIETE/SERVICE	TELEPHONE	MEL	SIGNATURE
CHABERT Alina	TELT			
DARMENDAT Xavier	TELT			
VAT Simon	TELT			
RAFFIN JC	Médecine Claire		maire@mosclane.fr	
Anne JOUHANNAUD TRUSSEN	DDT Savoie	04.78.71.73.81	anne.jouhannaud-trussen@ savoie.gouv.fr	
<u>Snt excoérés</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Céline MONTERO OUDRÉAL des 2 Savoie</li> <li>. Thierry DELORNE DDT de Savoie</li> <li>. Jérôme DUPRAZ cabinet Département de Savoie</li> </ul>			